

### Services aux personnes et vente en espace rural

Le champ des "services en milieu rural" s'inscrit dans les activités des "services à la personne" qui sont définies comme les activités de garde d'enfants, d'assistance aux personnes âgées et/ou dépendantes ou d'entretien ménager réalisées au domicile de la personne ou dans l'environnement immédiat de son domicile.

L'employé qualifié exerce son activité tant à domicile que dans des structures accueillant :

- des enfants : crèche, halte garderie, écoles maternelles et élémentaires, centres d'accueil de loisirs ...
- des personnes malades ou en fin de vie : hôpitaux, cliniques, maison de repos, service d'hospitalisation à domicile (SHD)...
- des personnes en situation de handicap : instituts médico-éducatifs, instituts éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques, foyers d'hébergement, structures de rééducation, structures de travail protégé, foyers de vie, structures labellisées tourisme et handicap....
- des personnes âgées dépendantes : EHPAD, structures d'accueil pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, résidences-services, accueil de jour ...
- des familles : centres d'accueil mère enfant, centre d'hébergement et de réinsertion sociale, centres de vacances....
- des touristes, des clients, des usagers : structures liées à l'accueil et/ou à la vente, magasins de proximité, vente directe à la ferme, marchés locaux, diverses surfaces de vente, hôtellerie, chambres/tables d'hôtes, villages de vacances, campings...

Les activités de services aux personnes en milieu rural doivent prendre en compte les spécificités liées aux populations et aux facteurs géographiques : la dispersion de l'habitat et l'éloignement rendent essentiel le caractère polyvalent des compétences. Du fait des particularités des situations de travail, (intervention seul au domicile des personnes) le salarié doit faire preuve d'autonomie. Il peut être amené à prendre des initiatives et à s'adapter et s'organiser dans un contexte de fortes contraintes de temps et d'environnement. Il peut avoir plusieurs employeurs et travailler seul ou en équipe.

#### ↳ Débouchés

**Au niveau du service à la personne**, il peut exercer :

- Dans des organismes de services aux personnes : maisons de retraite, hôpitaux, maisons de cure, cantines scolaires, centres de loisirs, restaurants d'entreprise...
- Chez des particuliers :

**Au niveau de l'accueil et de la vente**, c'est un professionnel qualifié qui exerce dans les :

- Exploitations agricoles et para-agricoles : vente directe à la ferme, marchés locaux...
- Commerces de proximité en milieu rural
- Villages de vacances...

#### ↳ Accès à la formation

Après une classe de 3<sup>ème</sup>

#### ↳ Programme

Matières	1ère année	2e année
Français	1h45	1h45
Langue vivante	1h	1h
Histoire-Géographie	1h	1h
Informatique	1h30	1h30
Education socioculturelle	2h	2h
Education physique	2h	2h
Mathématiques	1h45	1h45
Biologie-Ecologie	1h	1h
Physique-Chimie	0h30	0h30
Sciences économique, sociales et de gestion	1h30	1h30
Gestion commerciale	3h30	3h30
Economie sociale et familiale	4h	4h
Sciences et techniques professionnelles	2h	2h

### Enseignements professionnels

**Entreprise et vie professionnelle** : organisation des services en milieu rural.

**Bases scientifiques des techniques professionnelles** : étude du monde vivant, nutrition humaine (anatomie de l'appareil digestif, composition des aliments...), étude des microorganismes, connaissance du public visé (enfant, adolescent, personne handicapée et âgée).

**Techniques et pratiques professionnelles** :

- ✓ Communication adaptée aux situations professionnelles ;
- ✓ Service en milieu familial et collectif : préparation des repas, entretien des locaux et du linge, assurer le confort et le bien-être des personnes (toilette, déplacement...), connaître les techniques d'animation (activités physiques, de loisirs...)
- ✓ Activités commerciales : approvisionnement, commande, réception, stockage, mise en vente...

### Examen

**Epreuve E1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux**

- Prendre position dans une situation à caractère social et civique, coeff.1
- Utiliser des outils dans des situations de la vie courante, coeff. 1

**Epreuve E2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle**

- S'exprimer à travers une réalisation personnelle, coeff.1
- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel, coeff. 1

**Epreuve E3 : Interagir avec son environnement social**

- Adapter son langage et son comportement aux situations de communication, coeff.1
- S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif, coeff. 1

**Epreuve E4 : Etablir une communication avec la personne et son entourage en lien avec son environnement**

- Adopter un mode de communication tenant compte des besoins de la personne, coeff.4
- Mettre en œuvre des activités favorisant le maintien ou le développement du lien social, coeff. 1

**Epreuve E5 : Réaliser des interventions d'aide à la personne**

- Effectuer des préparations culinaires et des travaux d'entretien du cadre de vie dans une perspective de confort, d'hygiène et de sécurité, coeff.2
- Aider la personne dans des activités de la vie quotidienne, coeff. 2

**Epreuve E6 : Réaliser des activités de vente**

- Maintenir l'espace de vente en état marchand, coeff.2
- Accompagner le client dans son acte d'achat, coeff. 2

**Epreuve E7 : S'adapter à des enjeux professionnels locaux, coeff1**

**Epreuve facultative (points >10, coeff. 2)** : une épreuve au choix parmi : Langue vivante 2 ou régionale, Pratiques physiques et sportives, Pratiques sociales et culturelles.

### Stage

La formation en milieu professionnel comprend un stage individuel obligatoire de 12 semaines dont 11 sont prises sur la scolarité. Parmi ces 12 semaines de formation en milieu professionnel, 5 semaines au moins doivent être effectuées dans une structure de services à la personne et 5 semaines au moins dans une entreprise de vente

### Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

**Principales poursuites d'études :**

- Bac pro Accompagnement, soins et services à la personne
- Bac pro Métiers de l'accueil
- Bac pro Services aux personnes et aux territoires
- Bac pro Animation enfance personnes âgées

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

### Où se former en Occitanie

#### Aude (11)

Lézignan-Corbières - Lycée d'enseignement agricole privé L'Amandier (Privé) /

Souilhanel - Centre Polyvalent de Formation Professionnelle la Rouatière (Privé) / A

#### Aveyron (12)

Naucelle - Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation de Naucelle (Privé) A

Villefranche-de-Rouergue - Lycée général, technologique et professionnel agricole Beaugard (Public) /

#### Gard (30)

Castillon-du-Gard - Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation - Pont du Gard (Privé) /

Gallargues-le-Montueux - Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation - Petite Camargue (Privé) / A

#### Haute-Garonne (31)

Rieumes - Lycée professionnel rural privé Le Savès (Privé) /

Saint-Gaudens - Lycée professionnel agricole du Comminges (Public) /

#### Gers (32)

Cologne - Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation de Cologne (Privé) A

Pavie - CFA agricole du Gers A

#### Hérault (34)

Clermont-l'Hérault - Lycée d'enseignement agricole privé Le Cep d'Or (Privé) /

Florensac - Institut Médico-professionnel Saint-Hilaire (Privé) /

Frontignan - Lycée professionnel agricole privé Maurice Clavel (Privé) /

Ganges - Lycée professionnel agricole privé le Roc Blanc (Privé)

**I** **A**

Gigean - Lycée d'enseignement agricole privé la Gardiole (Privé) **I**

Gignac - Lycée Privé Agricole Vallée de l'Hérault (Privé) **I**

Pézenas - Lycée d'enseignement agricole privé Bonne Terre (Privé) **I**

**Lot (46)**

Le Montat - Lycée professionnel agricole des Territoires - Cahors-Le Montat (Public) **I**

Terrou - Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation de Terrou **A**

**Pyrénées-Orientales (66)**

Bourg-Madame - Lycée professionnel agricole privé le Mas Blanc (Privé) **I**

Rivesaltes - CFA agricole des Pyrénées-Orientales **A**

Rivesaltes - Lycée professionnel agricole Claude Simon (Public) **I**

**Tarn (81)**

Gaillac - Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation - Bel Aspect (Privé) **I**

Peyregoux - Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation de Peyregoux (Privé) **I**

**Tarn-et-Garonne (82)**

Beaumont-de-Lomagne - Lycée d'enseignement agricole privé Lestonnac (Privé) **I**

Caussade - Lycée professionnel privé Clair Foyer (Privé) **I**

Moissac - Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation de Moissac (Privé) **A**

Montauban - CFA agricole du Tarn et Garonne **A**

**I** formation initiale

**A** formation en apprentissage



Internat/ Hébergement possible



En savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

**Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).**

**N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Éducation Nationale (PSY-EN).**

# CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

## Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès  
04 49 05 80 81 - [ce.0300061d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300061d@ac-montpellier.fr)

Bagnols sur Cèze  
04 49 05 80 85- [ce.0300992r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300992r@ac-montpellier.fr)

Béziers  
04 67 62 45 04 - [ce.0340097w@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340097w@ac-montpellier.fr)

Carcassonne  
04 34 42 91 90 - [ce.0110035d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110035d@ac-montpellier.fr)

Castelnaudary  
04 34 42 91 88 - [ce.0110843g@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110843g@ac-montpellier.fr)

Céret  
04 68 87 02 07 - [ce.0660575s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660575s@ac-montpellier.fr)

Lunel  
04 48 18 55 30 - [ce.0341426r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341426r@ac-montpellier.fr)

Mende  
04 30 43 51 95 - [ce.0480020l@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0480020l@ac-montpellier.fr)

Montpellier Celleneuve  
04 48 18 55 60 - [ce.0341619a@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341619a@ac-montpellier.fr)

Montpellier Esplanade  
04 48 18 55 10 - [ce.0341482b@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341482b@ac-montpellier.fr)

Narbonne  
04 68 32 61 75 - [ce.0110036e@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110036e@ac-montpellier.fr)

Nîmes  
04 49 05 80 80 - [ce.0301328f@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0301328f@ac-montpellier.fr)

Perpignan  
04 11 64 23 66- [ce.0660667s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660667s@ac-montpellier.fr)

Pézenas  
04 48 18 55 75 - [ce.0341033n@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341033n@ac-montpellier.fr)

Prades  
04 11 64 23 55 - [ce.0660463v@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660463v@ac-montpellier.fr)

Sète  
04 67 67 31 00 - [ce.0340098x@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340098x@ac-montpellier.fr)

CIO Albi  
Tél. 05 67 76 57 74 - [cio.albi@ac-toulouse.fr](mailto:cio.albi@ac-toulouse.fr)

CIO Auch  
05 62 05 65 20 - [cio.auch@ac-toulouse.fr](mailto:cio.auch@ac-toulouse.fr)

CIO Cahors  
Tél. 05.65.30.19.05 - [cio.figeac@ac-toulouse.fr](mailto:cio.figeac@ac-toulouse.fr)

CIO Castelsarrasin  
05 36 25 74 99 - [cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr)

CIO Castres  
Tél. 05 67 76 57 90 - [cio.castres@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castres@ac-toulouse.fr)

CIO Condom  
05 67 76 51 82 - [cio.condom@ac-toulouse.fr](mailto:cio.condom@ac-toulouse.fr)

CIO Decazeville  
05 65 43 17 88 - [cio.decazeville@ac-toulouse.fr](mailto:cio.decazeville@ac-toulouse.fr)

CIO Figeac  
05 67 76 55 66 - [cio.figeac@ac-toulouse.fr](mailto:cio.figeac@ac-toulouse.fr)

CIO Foix  
05 67 76 52 94 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Lourdes  
05 67 76 56 43 - [cio.lourdes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.lourdes@ac-toulouse.fr)

CIO Millau  
[05 65 60 98 20 - cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)

CIO Montauban  
05 63 66 12 66 - [cio.montauban@ac-toulouse.fr](mailto:cio.montauban@ac-toulouse.fr)

CIO Muret  
05 67 52 40 72 - [cio.muret@ac-toulouse.fr](mailto:cio.muret@ac-toulouse.fr)

CIO Pamiers  
05 67 76 53 02 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Rodez  
05 67 76 54 46 - [cio.rodez@ac-toulouse.fr](mailto:cio.rodez@ac-toulouse.fr)

CIO Saint-Gaudens  
05 67 52 41 41 - [cio.stgaudens@ac-toulouse.fr](mailto:cio.stgaudens@ac-toulouse.fr)

CIO Tarbes  
05 67 76 56 33 - [cio.tarbes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tarbes@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Centre  
05.67.76.51.84 - [cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Mirail  
05.67.52.41.63 - [cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Nord  
05 67 52 41 80 - [cio.tlsenord@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsenord@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Ranguel  
05 67 52 41 55 - [cio.tlseranguel@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlseranguel@ac-toulouse.fr)

## Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse